

BEAUFORT/GERVANNE

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20.12.2018 à 18h30 sur convocation du 13.12.2018

Présents : Catherine MATHIEU Yves MONDON Alain BARNIER Gérard GAGNIER Ingrid BONNETON
Laurent WATINE Robert MARTIN

Absents : LELIEVRE Shirley (pouvoir à Catherine MATHIEU), Michel JAY (pouvoir à Yves MONDON),
Séverine BONNARD absente

Secrétaire de séance : Robert MARTIN

Ordre du jour :

1. Autorisation pour ester en justice dossier Jean-Luc JUGE
2. Modification du temps de travail de l'emploi à temps non complet à l'agence postale
3. Amende de police pour mise en place de plots holophanes
4. Questions diverses

Lecture du compte-rendu du conseil municipal du 20.09.2018 par Gérard GAGNIER adopté à l'unanimité, Robert MARTIN précise cependant que le prix de vente est trop bas en regard des problèmes que cela va générer pour la commune et notamment :

- le remboursement d'environ 35 000€ à la CCVD comme reste dû alors que jusque-là, le bâtiment s'autofinçait par les loyers versés par la boulangerie
- la mise en place d'une copropriété même partielle
- le système de chauffage commun à la boulangerie et au secrétariat de mairie, actuellement la cuve est entreposée sur un bien communal et l'utilisation de la cuve n'est pas clairement définie.

Madame le Maire précise qu'une convention est prévue avec la Société Osmose quant à l'utilisation de la cuve, ce qui ne changera rien par rapport à ce qui se passait jusqu'à présent.

1. **Autorisation pour ester en justice dossier Jean-Luc JUGE**

Madame le Maire explique que Monsieur Juge Jean-Luc a construit un chalet de 9 m² sur un terrain situé en espace naturel agricole et en discontinuité de l'urbanisation sans autorisation. Après plusieurs demandes, il a en fin déposé une déclaration préalable pour laquelle il a reçu un avis défavorable de la DDT de Valence. Il a alors saisi le Tribunal Administratif pour contestation de l'arrêté d'opposition en date du 10 août 2018 à sa déclaration préalable.

Afin de pouvoir ester en justice, Madame le Maire demande l'autorisation du Conseil pour mandater notre avocat, Maître Grégory DELHOMME, Avocat au Barreau de Valence.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'habiliter Madame le Maire à représenter la Commune dans cette instance et de mandater Maître Grégory DELHOMME, Avocat au Barreau de Valence.

2. Modification du temps de travail de l'emploi à temps non complet à l'agence postale

Le temps de travail de madame Magali EYNARD sera porté à 18h30 semaine au lieu de 18h semaine jusque là. Cette augmentation correspond au temps de ménage qu'elle effectue depuis toujours pour lequel elle n'a jamais été rémunérée. Accord à l'unanimité.

3. Amende de police pour mise en place de plots holophanes

Madame le Maire va faire une demande pour bénéficier du reversement des amendes de police pour la somme de 1800 € TTC dans l'objectif de financer des plots holophanes pour matérialiser les passages piétons de la commune. Adopté à l'unanimité.

4. Questions diverses

a) Le Conseil Municipal souhaite encourager Clémentine RIGAUD dans son projet, celle-ci a été élue Miss France Agricole 2018 et dans ce cadre, elle se rendra au salon de l'Agriculture, le Conseil Municipal participera à hauteur de 100 € à son déplacement. Décision adoptée à l'unanimité.

b) Captage du Vivier : une demande de subvention pour travaux complémentaires sera effectuée par les services du Département suite aux problèmes rencontrés sur site par l'Entreprise Liotard.

c) La commune de Gigors a transmis la demande de la Brasserie des Trois Becs de raccordement pour un rejet d'eaux domestiques pour 1.5 équivalent habitant.

d) Concernant les rejets de Fareva Bio, un comptage a été effectué par la commune de Gigors. A la demande de la commune de Beaufort, un résultat a été communiqué oralement qui laisse apparaître un rejet sur une journée de + de 150 E/hab. A ce jour, il n'a pas été communiqué le rapport écrit effectué. Dans le cadre de la révision de la Convention entre les 2 communes, la commune de Beaufort va devoir éclaircir les rejets dans son réseau qui à ce jour dépassent largement le montant qui était octroyé par convention.

La séance est levée à 20h30.